

COPIE d'une résolution adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson lors d'une séance hybride ordinaire tenue à Dorval, Québec, le 18 décembre 2023.

Résolution numéro 2023-12-#04

Lancement d'une consultation sur le budget de 2024-2025

- ATTENDU QUE, conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit consulter les conseils d'établissement et le Comité de parents et tenir compte des recommandations du Comité de répartition des ressources pour établir les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus; et
- ATTENDU QUE, conformément à l'article 187 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonction de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves; et
- ATTENDU QUE la commission scolaire désire aussi consulter le Comité central des élèves parmi d'autres partenaires consultatifs; et
- ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 5 décembre 2023, le Comité de vérification a examiné le plan de consultation et le calendrier et qu'il recommande au conseil leur adoption:
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire parent L. Dalterio ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le document de consultation intitulé Consultation sur le budget de 2024-2025 soit distribué aux partenaires consultatifs de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pendant la semaine du 8 janvier 2024 pour que la communauté puisse transmettre ses commentaires sur la répartition des subventions, le produit de la taxe scolaire et les autres revenus de la commission scolaire et que ces commentaires parviennent à la secrétaire générale au plus tard le 28 mars 2024.

Je certifie que ce document est tiré du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson tenue le 18 décembre 2023 et que le texte ci-dessus doit être ratifié par l'approbation du procès-verbal de cette réunion lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires qui aura lieu le 29 janvier 2024.

Ce 19e jour de décembre 2023.

Me Geneviève Dugré, secrétaire générale